

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

6 novembre 2020

et qu'elle a été faite le

6 novembre 2020

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 42

Absents suppléés : 2

Absents excusés: 4

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2020_11_116

Objet:

Suppression de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet

COMMUNAUTE DE CO

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 12 novembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt, le 12 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à DAMPIERRE (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET, Mme Stéphanie PICOT Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY Gendrey: Mme Lydia LUTHRINGER La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérôme FASSENET Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT.

Suppléés : Ougney : M. Nicolas TONNELIER Taxenne : Mme Cécile

BELLOT

Absents excusés : Fraisans : Mme Sophie NIALON Monteplain : M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE

Rouffange: M. Didier TISSOT

Secrétaire de séance : M. Claude TERON

Procurations de vote :

Mandants : Fraisans : Mme Sophie NIALON Montmirey-le-

Château: M. Martin DAUNE

Mandataires : Fraisans : M. Sébastien HENGY Offlanges : M. Jean-

Claude THABARD

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



SUPPRESSION DE 3 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLID: 039-243900560-20201112-DCC2020_11_116-DE

TERRITORIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS NON-COMPLET ET CREATION DE 3 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS NON-COMPLET

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n° DCC2019_07_132 en date du 2 juillet 2019 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 24h45 hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2019_12_189 en date du 18 décembre 2019 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 34h90 hebdomadaire :

Considérant la délibération n° DCC2019_06_103 en date du 26 juin 2019 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31h37 hebdomadaire ;

Considérant que pour les besoins du service, il convient **de diminuer** la durée hebdomadaire du planning de certains agents ;

Considérant que toutes ces modifications de temps de travail excèdent 10 % du temps de travail initial, il convient de supprimer et de créer les postes dans le cadre des adjoints d'animations territoriaux ;

Il convient donc de supprimer 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et de créer 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 9 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Considérant l'acceptation des agents,

Vu les plannings des agents suite à la rentrée scolaire 2020-2021 ;

Vu le tableau des effectifs;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps noncomplet à raison de 13h74 hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps noncomplet à raison de 33h70 hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps noncomplet à raison de 18h06 hebdomadaire.

Envoyé en préfecture le 17/11/2020

Reçu en préfecture le 17/11/2020

Affiché le



ID: 039-243900560-20201112-DCC2020_11_116-DE

- supprime, en conséquence les 13 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet ci-après :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps noncomplet à raison de 24h45 hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 34h90 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31h37 hebdomadaire.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 46 Contre: 0 Abstention: 0

